

Domaine : Santé

Filière : Physiothérapie

Intitulé du module : Contextes professionnels

2024-2025

Code : S.PH.370. 3003.F.24

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre d'automne
 Semestre de printemps
 Autre : ...

1. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques : Anglais (lecture scientifique)

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

- La présence à l'ensemble des cours théoriques et pratiques de ce module est requise.
 Pour les cours de simulation, la participation est obligatoire.

2. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

- A. Rôle d'Expert.e** : Compétences Ab1 Ab2 Ab3 Ab4 Ab5 Ab6 Ab7 Ab8
- B. Rôle de Communicatrice.eur** : Compétences Bb1 Bb2 Bb3 Bb4
- C. Rôle de Collaboratrice.eur** : Compétences Cb1 Cb2
- D. Rôle de Leader** : Compétences Db1 Db2 Db3
- E. Rôle de Promotrice.eur de la santé** : Compétences Eb1 Eb2 Eb3 Eb4 Eb5 Eb6
- F. Rôle d'Apprenant.e et de formatrice.eur** : Compétences Fb1 Fb2
- G. Rôle de Professionnel.le** : Compétences Gb1 Gb2 Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

À l'issue de ce module, l'étudiant.e sera capable de :

- Se positionner et agir dans des contextes professionnels variés et en promouvant la justice sociale.
- Expliciter le rôle des acteurs et actrices de la santé, ainsi que des réseaux de soin afin de pouvoir exercer le leadership en physiothérapie en tenant compte du contexte socio-sanitaire actuel.
- Expliciter le rôle des assurances sociales qui régissent la santé, ainsi que les systèmes de financement.

- Se positionner pour répondre à des situations emblématiques en tant que professionnel. Le en prenant en compte les principes fondamentaux de l'éthique, l'ensemble des lois régissant la profession, ainsi que les règles déontologiques.
- Identifier diverses voies de développement professionnel (chemin de carrière et profession) tout en tenant compte des éléments clés d'une pratique durable.
- Discuter les enjeux actuels propres à la physiothérapie pour développer sa capacité d'agir.
- À partir d'une identité professionnelle et interprofessionnelle, explorer et expérimenter le leadership collaboratif.

3. *Contenus et formes d'enseignement*

Contenus

Le module se décline autour de 4 orientations thématiques :

- Économie et politique de la santé : apports théoriques et discussions autour du système de santé suisse, des assurances sociales, ainsi que des cadres de financement de la santé
- Éthique et droit de la santé : apports théoriques, analyse de situations tirées de la pratique et réflexion autour de la justice sociale, des déterminants sociaux de la santé, des inégalités et limites du système de santé suisse, ainsi que de plusieurs notions juridiques dont le harcèlement et le consentement
- Développement professionnel : apports théoriques, discussions et atelier sur les voies académiques post-bachelor, la pratique indépendante et privée, la physiothérapie humanitaire, l'interprofessionnalité (semaine EIP), ainsi que la pratique durable et les associations professionnelles
- Pratique professionnelle future : apports théoriques, discussions et séminaire sur les possibilités de développement pour la profession, ainsi que sur l'intelligence artificielle en physiothérapie

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : enseignement par les pair.e.s | |

4. *Modalités d'évaluation et de validation*

- | | | |
|----------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ecrit | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> ECOS | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Support visuel |

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant.e obtient la qualification Fx, elle ou il est en remédiation.

Si l'étudiant.e obtient la qualification F, elle ou il est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisées dans le syllabus. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant.e.s au plus tard le jour de la présentation du module.

5. *Modalités de remédiation et de répétition*

- | | | |
|--------------------|--|--|
| Remédiation | <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| | <input type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un.e étudiant.e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

6. Remarques

L'usage de l'ordinateur portable n'est pas autorisé pour les cours en présence de patient.e.s.
L'usage d'un téléphone portable n'est requis pour les cours que sur explicitation formelle précisée par l'enseignant.e. En d'autres circonstances, le téléphone portable n'est pas autorisé durant les cours.

Ce module demande la participation active et engagée des étudiant.e.s au travers des échanges avec les pair.e.s et les intervenant.e.s. Une réflexion sur ses expériences de stage, sur ses propres croyances et représentations, ainsi que sur son contexte professionnel futur est attendue.

En cours de semestre, un séminaire est mis en place afin de soutenir la réalisation du travail de validation. Ce travail est réalisé en groupe et chacun.e est tenu.e d'y apporter une contribution essentielle (en participant avec engagement à la réflexion et à la réalisation du travail, ainsi qu'à sa présentation orale le jour de l'examen).

7. Bibliographie principale

Maric, F., Synne Groven, K., Banerjee, S., & Dahl Michelsen, T. (2021). Essentials for sustainable physiotherapy: Introducing environmental reasoning into physiotherapy clinical decision-making. *Fysioterapeuten*, 11, 54-58.

Pratt, B. (2019). Social Justice and the Ethical Goals of Community Engagement in Global Health Research. *Journal of Bioethical Inquiry*, 16(4), 571–586. <https://doi-org.proxy2.biblio.supsi.ch/10.1007/s11673-019-09948-8>

Rowe, M., Nicholls, D. A., & Shaw, J. (2022). How to replace a physiotherapist: Artificial intelligence and the redistribution of expertise. *Physiotherapy Theory and Practice*, 38(13), 2275-2283. <https://doi.org/10.1080/09593985.2021.1934924>

Yearby, R. (s. d.). The Social Determinants of Health, Health Disparities, and Health Justice. *The Journal of Law, Medicine & Ethics*, 50(4), 641-649. <https://doi.org/10.1017/jme.2023.3>

Les supports de cours sont accompagnés d'une liste de références.
Les contenus et références des cours 1A et 2A sont également utiles.

8. Enseignant.e.s

Intervenant.e.s internes et externes à HESAV.

Nom du/de la responsable de module : HASLER Véronique

Descriptif validé le 09.09.2024, **par** Claude Pichonnaz